

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 30 septembre 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	12 septembre 2025	15 septembre 2025

N° délibération	Objet
2025-108	Attribution du marché de collecte de colonnes de tri multi matériaux

Le 30 septembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Absents et excusé : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL (excusé)

Secrétaire de séance : Brigitte COURBEZ

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu l'article L 2113-1 du Code de la Commande Publique

Considérant l'analyse d'offres réalisée,

Le président expose qu'une procédure adaptée a été lancée le 10 septembre 2025 dans le but de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collecte des colonnes d'apport volontaire multi matériaux sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

La durée de ce marché est de 1 an renouvelable 2 fois.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, 1 offre a été réceptionnée à la date limite de remise des plis le 29 septembre à 12h00.

Suite à l'analyse de l'offre au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre faite par l'entreprise SUEZ RV OUEST – 35760 Saint-Grégoire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Valide l'analyse de l'offre
- Attribue le marché de services de collecte de colonnes d'apport volontaire à l'entreprise SUEZ RV Ouest – 35760 Saint-Grégoire
- Autorise le président à signer et exécuter le marché précité.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

